

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8
 Poste :
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18
 Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et Co,
 Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Mai 1874.

Chronique générale.

On écrit de Versailles, le 23 mai, une
 heure après midi, à l'Agence Havas :

« Le nouveau cabinet s'est réuni ce matin,
 à neuf heures, sous la présidence du maré-
 chal de Mac-Mahon.

» A la suite de ce conseil, les ministres ont
 pris possession de leurs ministères respec-
 tifs et se sont occupés de constituer leur ca-
 binet.

» M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au
 ministère de l'instruction publique, avait
 donné sa démission, mais, sur les instances
 du Président de la République et des mem-
 bres du cabinet, il garde provisoirement ses
 fonctions.

» Le poste de sous-secrétaire d'Etat au mi-
 nistère de l'intérieur est supprimé. Il sera
 remplacé par un secrétaire général du mi-
 nistère de l'intérieur pris en dehors de l'As-
 semblée. Le choix du ministre de l'intérieur
 pour le titulaire de cette fonction n'est pas
 encore arrêté.

» M. Charles Aylies, chef de cabinet de M.
 de Fourtou, ministre de l'instruction publi-
 que, est nommé chef du cabinet du ministre
 de l'intérieur.

» On assure que M. Baragnon, sous-secré-
 taire d'Etat à l'intérieur, est nommé sous-
 secrétaire d'Etat à la justice, en remplace-
 ment de M. Vente, qui se retire.

» On pense que M. Lefébure conserve ses
 fonctions de sous-secrétaire d'Etat aux finan-
 ces. »

La séance de vendredi a duré vingt minu-
 tes ; nous n'avons rien à en dire. La Cham-
 bre a expédié tous les projets de lois portés
 à son ordre du jour et qu'elle pouvait discu-
 ter sans la présence d'un ministère.

Aucun incident remarquable samedi à
 l'Assemblée. La séance a été consacrée à des
 rapports de pétitions, après quoi la Cham-
 bre s'est ajournée à jeudi.

Le maréchal a fait tout seul son ministè-
 re, quand il a vu que MM. de Goulard, De-
 peyre et d'Audiffret-Pasquier ne pouvaient
 pas en venir à bout.

La patience du soldat a un terme. Pour
 bien prouver qu'il avait agi seul, M. de Mac-
 Mahon a donné la vice-présidence du con-
 seil à son ministre de la guerre, le général
 de Cissey, qui reprend son portefeuille d'il y
 a un an.

Voici ce qu'on raconte sur le dernier
 échec des trois premiers négociateurs, et
 que nous rapportons sous toutes réserves :

Quand M. d'Audiffret-Pasquier eut pro-
 posé M. Waddington et M. Mathieu-Bodet,
 qui étaient d'accord avec lui pour soutenir le
 système du septennat impersonnel, MM. de
 Cumont et Tailhand voulurent consulter
 leurs collègues de la réunion Colbert sur le
 programme du gouvernement.

Ce groupe, réuni sous la présidence de
 M. de Kerdrel, déclara qu'il n'accepterait
 pas l'organisation du septennat imperson-
 nel, c'est-à-dire qu'il consentirait bien à or-

ganiser les pouvoirs du maréchal, mais
 point du tout à régler d'avance leur trans-
 mission.

Pendant ces négociations, le maréchal de
 Mac-Mahon était en conférence avec M. Lu-
 cien Brun.

Quand M. d'Audiffret-Pasquier revint lui
 rendre compte de la retraite de MM. de Cu-
 mont et Tailhand, il y eut, dit-on, une scène
 assez vive entre le duc et le maréchal.

Celui-ci n'hésita pas, pour aplanir les
 difficultés, à déclarer qu'il fallait renoncer
 au septennat impersonnel. Mais, malgré
 cela, la combinaison avait échoué ; il était
 trop tard pour la reprendre ; et M. d'Audif-
 fret et le maréchal se quittèrent, d'après ce
 qu'on raconte, dans des termes assez
 aigres.

Le maréchal, décidé à former son cabi-
 net tout seul, se mit aussitôt à l'œuvre, en
 télégraphiant à M. Magne pour s'assurer de
 son acceptation. Il avait, du reste, toujours
 montré une grande répugnance à se séparer
 de lui.

Le nouveau ministère est l'objet de bien
 des commentaires ; on a surtout remarqué
 l'exclusion absolue des membres du centre
 gauche, car M. Caillaux appartient en réa-
 lité au centre droit.

Il faut l'attribuer aux exigences des dépu-
 tés de cette nuance, et surtout à la préten-
 tion qu'ils avaient d'opérer de nombreux
 changements dans le personnel des préfets
 et des maires ; le maréchal goûte fort les
 administrateurs énergiques, et il déclarait
 tout dernièrement à l'un d'eux qu'il les sou-
 tiendrait vigoureusement. Aussi a-t-il éloi-
 gné les membres du centre gauche, ce
 dont ceux-ci se sont montrés fort irrités ;
 l'un d'eux, qui fut du fameux ministère
 de cinq jours, annonçait l'intention de dé-
 poser prochainement sur le bureau une de-
 mande de dissolution.

Disons, pour terminer, que la nomina-
 tion du général de Cissey comme vice-prési-
 dent du conseil a une certaine signification
 qui n'échappera à personne et qui prouve
 que le nouveau cabinet est bien l'œuvre per-
 sonnelle du maréchal.

On dit que tous les ministres ne sont pas
 d'accord sur le programme, et même que
 plusieurs d'entre eux n'ont pas été consultés,
 tant on avait hâte d'en finir.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette rumeur ? At-
 tendons ; l'avenir seul nous fixera.

M. Thiers est exaspéré, le nouveau cabinet
 a l'heur de lui déplaire au-delà de toute ex-
 pression ; l'amiral Pothouau, qui l'avait vu
 vendredi soir, donnait à ce sujet de curieux
 détails. Après avoir exigé de MM. Wadding-
 ton et Cézanne de ne pas accepter de portefeu-
 ille si on n'acceptait pas leur programme,
 l'ex-président de la République regrette fort
 maintenant de ne pas les avoir autorisés à
 accepter sans condition.

« Cela nous aurait toujours fait un pied
 dans la maison, » dit-il de sa petite voix
 glapissante.

Il se montre particulièrement irrité de
 voir la présidence du conseil donnée au gé-
 néral de Cissey, un militaire. « Cela ne s'est
 jamais vu ! » s'écrie-t-il. M. Thiers a la mé-
 moire courte, car, sous Louis-Philippe, on
 vit successivement comme présidents du
 conseil les maréchaux Soult et Mortier. La
 véritable cause de cette colère est que M.

Thiers voit dans ce choix l'indice d'une éner-
 gie qu'il ne s'attendait pas à rencontrer chez
 son successeur, et la preuve de la volonté
 bien arrêtée de ce dernier de rester à son
 poste pendant les sept années que lui a ac-
 cordées la loi des 19-20 novembre.

Samedi sont venus successivement s'as-
 seoir au banc des ministres M. de Fourtou,
 M. Grivart, l'amiral de Montaignac, M.
 Tailhand, M. Caillaux. Le général de Cissey
 et M. le duc Decazes étaient retenus à Paris
 par la réception de l'ambassadeur d'Alle-
 magne.

Vers trois heures un quart, M. le duc de
 Broglie, le visage souriant, son portefeuille
 sous le bras, est entré et s'est dirigé vers le
 banc des ministres ; il a serré la main à M.
 Grivart, et a causé assez longuement et d'une
 manière fort gaie avec lui, l'amiral Montai-
 gnac et quelques autres députés qui étaient
 venus faire cercle.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

Parmi les ministres nouvellement nom-
 més, trois ont fait partie du cabinet de Bro-
 glie, ce sont : MM. DECAZES, MAGNE, FOUR-
 TOU.

Nous n'avons rien à dire de ces trois mi-
 nistres.

Nous ne dirons rien non plus de M. le
 général de CISSEY, qui a déjà tenu le portefeu-
 ille de la guerre sous M. Thiers.

Les cinq autres ministres, qui arrivent
 aux affaires pour la première fois, sont
 moins connus, et nous avons cru devoir
 leur consacrer quelques notes biographi-
 ques.

M. GRIVART, ministre de l'agriculture et
 du commerce, est député d'Ille-et-Vilaine.
 Il a été nommé le 8 février 1871. Il est avo-
 cat et appartient au barreau de Rennes.

M. Grivart est âgé de 45 ans. Il a joué un
 rôle assez important dans le centre droit,
 mais il a failli un moment être ministre de
 M. Thiers. On le disait en effet tout disposé
 à se rapprocher du centre gauche. Au 24
 mai il se rallia à la politique de M. de Bro-
 glie et il a été rapporteur du projet Victor
 Lefranc, qui tendait à réprimer les atta-
 ques contre les droits et l'autorité du gou-
 vernement.

M. CAILLAUX, ministre des travaux pu-
 blics, député de la Sarthe, a été membre du
 centre gauche.

Il a signé la déclaration du groupe Tar-
 get et coopéré ainsi à la chute de M. Thiers.
 Depuis il a fait partie du centre droit.

Ingénieur des ponts et chaussées, M.
 Caillaux appartient à la compagnie des che-
 mins de fer de l'Ouest. Il est âgé de cin-
 quante et un ans.

M. Caillaux est très-intelligent et fort ap-
 précié même de ses adversaires politiques.

M. TAILHAND, ministre de la justice, est
 député de l'Ardèche depuis le 8 février
 1871, et appartient à la droite modérée.

Il est âgé de 64 ans, et remplit les fon-
 ctions de président de chambre à la cour de
 Nîmes.

M. de CUMONT, ministre de l'instruction
 publique, député de Maine-et-Loire, est un
 journaliste.

Il a fondé un journal légitimiste, l'Union
 de l'Ouest, d'Angers, dans lequel il soutint
 une longue polémique contre M. Louis

Veuillot, pour défendre M^r Dupanloup au
 moment de la discussion du dogme de l'in-
 faillibilité. Il eut l'honneur de voir son jour-
 nal suspendu pendant deux mois, par les
 hommes du 4 septembre, dont il signalait
 avec trop d'indépendance la fatale incapaci-
 té. C'est un catholique libéral.

Le 20 juin 1872, M. de Cumont a figuré
 dans l'entrevue dite des « bonnets à poils, »
 parmi les délégués de la droite chargés de
 rappeler à M. Thiers qu'il avait été élu par
 les conservateurs et que la majorité conser-
 vatrice ne tolérerait pas longtemps qu'il
 s'obstinât à gouverner au profit du radica-
 lisme. Il est président de la droite modérée.

LE CONTRE-AMIRAL MONTAIGNAC, ministre
 de la marine, député de l'Allier, est âgé de
 63 ans. Il a fait toute sa carrière maritime
 de 1827 à 1863, époque à laquelle il fut
 nommé contre-amiral.

Au siège de Paris, il commandait le septi-
 ème secteur, comprenant les quartiers
 d'Auteuil et de Passy. Il est actuellement
 président de la commission de l'armée, en
 remplacement de M. J. de Lasteyrie, ma-
 lade.

Il a toujours voté avec le groupe des
 Réservoirs, dont le président et un vice-
 président, MM. de Larcy et Depeyre, vien-
 nent de céder leur place dans le cabinet
 à l'honorable amiral et à M. Tailhand.

(Paris-Journal.)

VOYAGE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

L'empereur de Russie vient d'arriver en
 Belgique, après avoir visité l'Allemagne et
 l'Angleterre. Si près de la France, il aurait
 pu facilement lui donner le même témoi-
 gnage de sympathie. Ce n'est pas sans in-
 tention que le czar borne là sa tournée
 d'Europe.

Il y a quelque mépris pour la France à
 venir à Bruxelles sans pousser jusqu'à
 Paris. On est fondé à croire, d'après certai-
 nes rumeurs venues de son entourage, que
 ce mépris s'adresse moins à la nation qu'à
 la République.

L'empereur a craint, sans doute, de se
 trouver en face de communards apostés sur
 son passage pour l'accueillir aux cris de :
Vive la République ! Il a fui les manifestations
 hostiles des revenants des pontons et des
 lecteurs du *Rappel*, dont le républicanisme
 eût été échauffé par la présence d'un monar-
 que. Nous pouvons bien admettre que le
 czar n'a pas eu d'autres raisons d'éviter la
 France.

L'INCIDENT BARODET-THIERS.

L'indiscret *Figaro* vient de jeter un gros
 bâton dans les jambes de M. Thiers. Ce jour-
 nal racontait samedi que M. de Villemessant
 avait eu un entretien avec M. Thiers lors de
 l'élection Barodet. M. Thiers avait écrit, sous
 la signature d'un vieil abonné, une lettre au
Figaro qui se terminait ainsi :

« De Remusat signifie horreur de la Com-
 mune, du pétrole, de l'incendie, de tous les
 crimes commis alors que régnait Raoul Ri-
 gault.

» Barodet signifie :
 » Vol, pillage, assassinat des otages, des-
 truction, anéantissement. »

Une telle révélation, on le comprendra,
 a mis naturellement M. Barodet en fureur.
 Il a fait demander des explications à M.
 Thiers ; il voulait en obtenir un démenti for-

mel. Il faudra qu'il se contente à moins. Voici la simple note qu'on lui sert dans les colonnes du XIX^e Siècle :

« Nous sommes autorisés à déclarer que la lettre contre l'élection de M. Barodet, citée dans le *Figaro* du 20 de ce mois, et dont la rédaction est attribuée à M. Thiers, n'est pas son ouvrage. Ce qui est vrai, c'est que l'article ayant été communiqué à M. Thiers, il demanda la suppression de la fin, qui contenait des expressions injurieuses dépassant les bornes permises de la polémique, même contre une candidature que M. Thiers regardait comme funeste au pays et à la République. »

Si M. Barodet n'est pas satisfait, il le dira, et si le *Figaro* a des observations à faire, il les fera.

LE MINISTÈRE ET LES JOURNAUX.

Le nouveau ministère n'ayant pas lui-même un caractère extrêmement tranché ne reçoit pas des journaux, en général, un accueil très-caractérisé.

Les *Débats* ne disent rien. C'est leur habitude d'attendre au lendemain et de laisser les autres tirer les premiers.

Le *Figaro* émet l'opinion que, pour vivre, le cabinet devra se borner à être un ministère d'affaires.

D'après le *Gaulois*, c'est un ministère qui correspond parfaitement aux besoins du septennat, « un ministère de trêve » et « un échec pour les prétentions outrancières du duc d'Audiffret-Pasquier. »

Le *Soleil* est d'avis qu'il faut, pour les hommes qui arrivent au pouvoir, non pas un programme, comme l'avait le duc de Broglie, mais seulement une ligne de conduite. « Le cabinet de Cissey est un ministère de défensive. »

Le *Constitutionnel* donne comme mot du cabinet : *apaisement, conciliation.*

Le Nouvelliste :

Il nous satisfait amplement, en ce sens surtout qu'il est recruté exclusivement dans la droite modérée et dans le centre droit. — Les deux seules fractions de l'Assemblée capables de donner une force réelle au cabinet, et qui serviront de pivot à une majorité incontestable.

Tout cela n'est que miel ; côté du fiel, maintenant :

Le Siècle :

Nous pouvons dire que l'impression générale, surtout dans le centre droit, est très-défavorable à la rentrée du parti bonapartiste dans le ministère, dans la personne de M. Magne. On s'étonne aussi du choix qu'a fait le maréchal d'un militaire comme vice-président du conseil.

Le Rappel :

Nous devons constater que l'opinion unanime à Versailles ne semblait pas accorder une bien longue durée à ce cabinet. La crise était considérée comme simplement ajournée de quelques jours.

L'*Evénement* ne formule pas encore d'opinion sur le ministère ; mais M. Aurélien Scholl y rapporte un joli mot, digne d'être dit dans la *Famille Benoît*.

M. X..., riche financier, causait dans son cabinet avec un agent de change, quand son fils, âgé de treize ans, entra un cahier à la main.

— Papa, ce sont mes comptes... Voilà mon livre de dépenses... Virgile annoté, 3 fr. ; papier, plumes, etc. (le compte n'en finissait pas).

— C'est bien, dit le banquier, combien te faut-il ?

— Papa, ça fait cent trente francs.

— Eh bien ! les voici...

L'agent de change lui poussa le coude.

— Mais, dites donc, le petit vous vole !

— Je le sais bien, répondit le banquier, mais je ne dis rien... ÇA LE FORME !

Revenons au ministère. La *République française* en dit que c'est « avant tout un cabinet mac-mahonien... »

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de bien dégager le fait que voici : M. de Mac-Mahon, en formant le cabinet qui va être présidé par

M. le général de Cissey, s'est nettement affranchi de l'espèce de tutelle où prétendaient le tenir les chefs de l'ancienne majorité, les présidents des réunions, les meneurs des groupes parlementaires.

La Liberté :

Le cabinet dont le *Journal officiel* nous donne enfin la composition est, sans contredit, le meilleur qui pouvait être formé dans les circonstances présentes.

Selon le même journal, les nouveaux ministres ont fait œuvre de bons citoyens en acceptant de se jeter dans la mêlée sans se préoccuper des coups à recevoir, et c'est un devoir de les aider dans leur tâche.

Le Pays :

L'ensemble du ministère est donc excellent, et nous n'hésitons pas à témoigner notre satisfaction, non pas au point de vue impérialiste, mais au point de vue conservateur, le seul qui nous touche en ce moment.

L'Ordre :

Les partis sont remis à l'alignement du pacte de Bordeaux.

Le cabinet reconstitué renferme dans son sein des hommes qui n'ont jamais donné de gages aux partis extrêmes et dont l'incontestable capacité doit rassurer le monde des affaires.

La Patrie :

Les noms des nouveaux ministres sont de nature à réunir la droite, le centre droit, la partie modérée du centre gauche et même le groupe de l'appel au peuple. Il y a donc là une majorité. Enfin, le programme du ministère sera certainement « l'organisation ou mieux encore la consolidation des pouvoirs du maréchal ; » persistons à penser que la majorité de l'Assemblée voudra et votera cette organisation.

La France :

Nous avons un cabinet d'interrègne parlementaire. Si cet interrègne devait se prolonger, nous aurions fatalement le cabinet de dissolution.

Le Français :

Le choix du chef de cabinet suffit à caractériser la nouvelle administration et à indiquer que ce n'est pas un ministère de parti devant jouer un rôle décisif, engager à fond sa responsabilité dans les graves questions politiques qui divisent l'Assemblée. Mais il indique aussi que si c'est un ministère de réserve vis-à-vis des partis parlementaires, ce n'est pas un ministère de défaillance vis-à-vis des factions qui pourraient, dans le pays, vouloir profiter des embarras politiques pour tenter quelque agitation.

En attendant les explications et le programme du ministère, le *Temps* se borne à remarquer que c'est « un ministère d'office, » dont la présidence est dévolue à un homme d'épée. Il voit aussi dans l'entrée de M. de Cumont à l'instruction publique un signe d'influence clérical. Enfin, dit le *Temps*, avoir des ministres, est-ce avoir un cabinet ?

Le *Moniteur universel* dit qu'il « n'a pas de grandes espérances à exprimer au sujet des nouveaux ministres ; » il les approuvera, s'ils font les affaires de la France. Ce cabinet pourra devoir « une certaine durée à la tolérance intéressée des partis. »

Le Monde :

Le ministère nouveau, considéré dans sa masse, s'est éloigné de la droite et rapproché du centre droit. La plupart de ses membres sont catholiques ; mais ce qu'il importe de savoir, c'est si le ministère le sera.

M. L. Veillot, dans l'Univers :

L'insignifiance est donc à l'ordre du jour ; mais le péril est d'en avoir trop.

L'*Union* garde une bienveillante réserve, un peu dédaigneuse toutefois.

La Gazette de France :

L'administration nouvelle trouvera une majorité pour certaines lois qu'elle présentera, mais elle ne peut pas dire qu'elle a la majorité.

Journal de Paris :

On ne voit pas, en l'état, que le cabinet Cissey puisse faire autre chose que de rester dans l'expectative, en attendant que les

groupes parlementaires se rapprochent. Alors on avisera. Dans la situation où nous sommes, à chaque jour suffit sa peine.

Nous avons gardé le *Bien public* pour la bonne bouche ; en sa qualité d'organe de M. Thiers, il est naturellement le plus hostile :

On a un ministère, mais les difficultés de meurent.

On a un ministère, et le pouvoir exécutif s'est donné ainsi, par son action, les organes qui lui manquaient. Mais la seconde condition de gouvernement est-elle réalisée, c'est-à-dire des groupes d'opinion qui s'anulent dans une Assemblée, constituent-ils un pouvoir législatif ?

On a un ministère, mais l'avenir est-il moins incertain, le présent moins alarmé ? Y a-t-il rien de changé dans la situation, que des noms inscrits sur une page officielle, vide de programme, vide d'engagement, vide d'espérance pour la nation ?

La certitude de la déconfiture des amis de M. Thiers est déjà un gage et une espérance pour la nation.

Le Soir :

Le cabinet d'affaires s'occupera de la loi municipale, de l'armée, des finances et de l'administration. Il ne posera aucune question délicate et repoussera les débats compromettants.

Les hommes qui le composent nous inspirent confiance, et nous souhaitons de toute notre âme qu'ils n'aient pas de longtemps l'occasion de surexciter la curiosité publique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur possédait hier un de ces habiles prestidigitateurs dont la réputation ne tend rien moins qu'à détrôner celle des Bosco et des Robert-Houdin.

M. Faure Nicolay, tel est le nom de ce physicien, est connu dans toutes les cours du vieux monde, et le nouveau continent a même été témoin de ses exploits. Cet émule de Conus ne se contente pas de reproduire les tours des grands maîtres de la prestidigitation, il a tout un répertoire à lui ; aussi est-on toujours certain de trouver du nouveau dans ses soirées.

Il serait trop long de rappeler toutes les surprises qu'il a ménagées à son public. Soutenant toujours l'intérêt, il a captivé ses spectateurs pendant plus de trois heures, et chacun, en sortant hier soir du théâtre, s'écriait que c'était toujours de plus.... *Faure en plus Faure.*

Théâtre de Saumur.

Ce soir, des artistes de Paris, de passage dans notre ville, donneront une seule représentation de :

Les *Deux Orphelines*, pièce nouvelle en huit parties, de la Porte-Saint-Martin, par MM. d'Ennery et Cormon.

La troupe qui se fera apprécié du public saumurois se compose de :

Mesdames Antonine, du Gymnase ; Adèle Brout, de l'Odéon ; Monbazon, de la Porte-Saint-Martin ; Darenberg, de l'Ambigu ; Dutilly, Chaumont, de Saint-Rémy et Leroy, de diverses scènes de Paris.

Messieurs Roqueville, de l'Ambigu ; Hostermann, de la Porte-Saint-Martin ; Fevre, de l'Odéon ; Debroyer, de l'Ambigu ; Lejeune-Bacq, du Vaudeville ; Noël, du Gymnase ; Girardin, Laurent, Tristan, Meranse, Larivière.

Cette compagnie est seule autorisée à représenter les *Deux Orphelines*, le grand succès du jour.

Cette pièce nouvelle comprend huit tableaux, savoir :

1. Le coche de Normandie. — L'enlèvement.
2. La petite maison. — Le duel.
3. Un secret de famille.
4. L'aveugle de Saint-Sulpice.
5. Oh ! ma tendre musette ! — Le supplice d'une mère.
6. La Salpêtrière.
7. La famille Frochard.
8. Dieu la guérira !

Lever du rideau à 8 heures.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 25 avril au 22 mai.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Biémond.	1	1	»	»	4	»	12	25
2	Tessier.	2	7	»	»	2	1	10	67
3	Touchet.	»	»	»	»	8	»	2	28
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	1	7
5	Renard.	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Boutin.	1	7	»	»	5	2	4	28
7	Laigle.	»	»	1	2	»	»	9	65
8	Prouteau.	2	1	»	»	7	»	6	97
9	Chalot.	5	1	»	»	1	»	13	20
10	Pallu.	»	»	3	»	»	»	13	47
11	Groleau.	»	»	»	»	4	»	10	29
								2	73
								1	13
								2	7
								5	16
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	7
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	3
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	3
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	7
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	1
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	3
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	4
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	5
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	7
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	1
11	Raincau.	»	»	»	»	»	»	»	8
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	3
13	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	7

Agriculture.

Quels soins faut-il donner aux vignes et treilles pour diminuer la fâcheuse influence de la gelée ?

Pour répondre à cette question, qui se pose d'elle-même après le désastre partiel que nous venons d'éprouver, il est nécessaire de rappeler quelques principes de physiologie végétale ; ils serviront à faire comprendre les conseils que nous donnons aux agriculteurs qui ont eu à souffrir des gelées des 4, 5 et 6 mai.

La vigne est un arbuste qui donne exclusivement ses fruits sur les pousses de l'année précédente.

Pour que ces pousses, ces sarments portent des raisins, il faut que, pendant le cours de leur végétation, ils aient pris un développement convenable, que les boutons soient bien constitués, et qu'avant les gelées d'automne, le sarment ait atteint un degré de maturité suffisant, pour qu'il n'ait rien à craindre des gelées ordinaires de l'hiver.

Chaque œil bien constitué renferme les rudiments de trois bourgeons ; dans les conditions ordinaires, le premier se développe toujours, le second habituellement ; quant au troisième, il se trouve, la plupart du temps, annihilé ; il reste à l'état latent jusqu'au moment où un accident fait périr les deux autres.

Même dans ce dernier cas, le troisième œil ne pousse pas, si la destruction des premiers arrive trop avant dans la saison, parce que leur développement a atrophié les éléments du troisième.

Toutes les fois qu'on allonge trop la taille de la vigne, c'est-à-dire qu'on conserve deux ou trois yeux francs à un courson, à une corne, l'œil adventif ou *borgne* sur lequel on peut compter lorsqu'on taille sur un œil et qui donne souvent du raisin, ne se développe pas ou donne une pousse chétive.

Si ce *borgne* ne s'est pas développé et que tous les bourgeons du courson aient été gelés, il fournit souvent un sarment de remplacement ; mais, pour déterminer la naissance de cet œil, il faut tailler à deux ou trois centimètres au-dessus de son point de départ.

Ces principes étant posés, nous allons énoncer les conséquences immédiates de la gelée sur les pousses herbacées de la vigne.

La gelée, en atteignant un bourgeon encore tendre, désorganise ses tissus, oblitère les vaisseaux séveux qui entretenaient sa vie, et, lorsque le soleil se montre, le bourgeon se flétrit, il devient noir, il se dessèche, et est mort !

La sève qui avait momentanément suspendu son ascension, sous l'influence du froid, reprend sa marche normale aussitôt que la température devient plus douce, et ne trouvant plus ses suçoirs primitifs afflués vers les bourgeons qui n'ont pas été atteints, s'il en existe sur la souche, et si n'y en a pas, elle se porte sur les yeux adventifs, sur le second ou sur le troisième œil des bourgeons gelés, qu'elle gorge de ses sucres nourriciers pour les faire développer.

En admettant, comme cela arrive trop souvent, que le vigneron découragé ne retourne pas à sa vigne, qu'arrivera-t-il ?

La sève, en se portant sur tous les points de la tige où il existe le rudiment d'un œil, fera naître une quantité de maigres sarments qui, s'ils résistent à l'hiver, ne seront pas assez forts pour asseoir la taille de l'année suivante et en obtenir du raisin.

La gelée tardive du printemps aura ainsi pour résultat de détruire la récolte de l'année, de compromettre celle de l'année suivante et même d'atteindre la vitalité de la souche.

C'est pour réagir contre ce découragement, qui peut avoir des conséquences si funestes, que nous engageons les vignerons à suivre les conseils que nous allons leur donner, ce sera le meilleur moyen de diminuer autant que possible la funeste influence de la gelée.

I.

Nous pensons que, dans les prévisions de nouvelles atteintes de la gelée, le vigneron doit attendre, pour appliquer les conseils que nous donnons, que toute crainte de gelée soit passée; trop de précipitation pourrait tout compromettre.

II.

Pour les vignes, comme pour les treilles, le vigneron doit avoir en vue, non pas de sauver quelques grappillons sans valeur, mais bien de faire développer des sarments pour asseoir la taille de l'année prochaine.

Dans ce but, on devra, selon les circonstances, rabattre avec un sécateur les cornes trop longues pour ne conserver qu'un œil franc ou seulement le borgne; plus la taille sera courte, plus le bourgeon préservé de la gelée ou à naître sera fort et vigoureux.

En conservant une longue corne, la sève se portera et fera naître un œil sur le bouton le plus élevé, la partie inférieure restera dégarnie et la taille de l'année suivante allongera démesurément la corne du cep.

Après cette taille, on ébourgeonnera à la main les petites pousses gelées, mais on coupera avec un sécateur, près du bois, les plus fortes: en les arrachant on ferait une large blessure qui pourrait compromettre l'œil latent qu'on espère faire naître sur le talon de ce même bourgeon.

III.

Aussitôt que les nouvelles pousses auront un centimètre de développement, il conviendra d'ébourgeonner et de ne laisser que les trois ou quatre bourgeons destinés à renouveler les cornes.

La sève, au lieu de se répartir sur un grand nombre de bourgeons, se reportera avec plus de vigueur sur ceux conservés.

IV.

Pour les hautains et les treilles conduits à sarments renversés, on doit sacrifier ces longs bois, il faut les rabattre en cornes à deux yeux pour faire naître deux bourgeons qu'on attachera verticalement, lorsqu'ils seront développés.

En conservant ces longs bois, sur lesquels il existe encore de rares bourgeons, on aura peut-être quelques raisins, mais il ne se trouvera pas un seul sarment assez fort pour asseoir la taille de l'année prochaine.

V.

Enfin, s'il était possible de donner une légère fumure ou un simple terraillage au pied des ceps les plus atteints, ce serait un excellent moyen d'en activer la végétation, de constituer de plus beaux sarments.

La Motte-Servolex, le 9 mai 1874.
(Moniteur viticole.) P. TOCHON.

Variétés.

LES INHUMATIONS PRÉCIPITÉES.

L'Académie de médecine vient de distribuer une partie du prix fondé par le marquis d'Ourches, pour récompenser la découverte de signes certains de la mort. L'occasion est bonne de m'acquitter d'un engagement que j'ai pris, il y a quelque temps déjà, de traiter ici la question de la mort apparente et des inhumations précipitées.

Dans une réunion d'amis où chacun avait

apporté son contingent d'anecdotes personnelles plus ou moins émouvantes, réminiscences de la vie de mer, l'un de nous s'en vint à raconter comme il avait autrefois été enseveli vivant; et, bien que son histoire fût connue de la plupart, car elle avait fait quelque bruit dans le temps, elle impressionna singulièrement tout l'auditoire. On a beau dire, la perspective de semblables méprises vous donne le frisson.

Mon ami était embarqué sur une corvette de guerre en station à la Plata. Dans une épidémie de fièvre jaune qui sévissait à bord, il fut atteint d'une manière particulièrement grave, et, après quelques jours de maladie, il tomba dans un état que je ne saurais définir, et finalement passa pour mort.

La corvette, forcée de repartir précipitamment, dut le laisser à terre pour y être inhumé convenablement, au lieu d'être jeté à la mer, selon l'usage. On l'ensevelit donc; on cloua même son cercueil, dont le navire avait fait les frais, et dans lequel il fut transporté à l'un des hôpitaux de la ville voisine.

Là, on eut l'heureuse idée de le sortir du cercueil, il fut déposé dans une salle d'attente, où, tout en conservant le sentiment confus de tous ces préparatifs, il demeura pendant un certain temps dans son immobilité trompeuse.

Le hasard voulut qu'un mort plus compromettant bénéficiât fort à propos de sa bière. Son état de conservation finit même par attirer l'attention de l'un des médecins, et l'on s'aperçut, un peu tard sans doute, qu'il était vivant. Les efforts faits ensuite pour le réveiller tout à fait lui ont prouvé que sa mort réelle n'eût pas été trop douloureuse.

Cependant la corvette était partie pour France. Il prit un paquebot et arriva avant elle à Brest. Elle avait à peine jeté l'ancre, qu'il venait rendre visite à ses anciens compagnons; et l'on imagine facilement la stupeur de l'équipage. Puis l'étonnement fit place à la joie, car il était de ces officiers pour lesquels l'affection d'un matelot n'a pas de réserves.

M^r Donnet racontait aussi au Sénat, en 1867, qu'il avait failli être enterré vivant:

« En 1826, par une des journées les plus chaudes et dans une église entièrement pleine, un jeune prêtre fut pris en chaire d'un étourdissement subit. La parole expira sur ses lèvres; il s'affaissa sur lui-même; on l'emporta, et, quelques heures après, on tintait son glas funèbre. Il ne voyait pas, mais il entendait; et tout ce qui arrivait à ses oreilles n'était pas de nature à le rassurer. Le médecin déclara qu'il était mort, et, après s'être enquis du lieu de sa naissance, il fit donner le permis d'inhumation pour le lendemain.

« Le vénérable évêque dans la cathédrale de qui prêchait le jeune prêtre était venu auprès de lui réciter un *De profundis*. Déjà avaient été prises les dimensions du cercueil; la nuit approchait, et chacun comprend les inexprimables angoisses d'un être vivant dans une pareille situation. Enfin, au milieu de tant de voix qui résonnent autour de lui, il en distingue une dont les accents lui sont connus. C'est la voix d'un ami d'enfance. Elle produit un effet merveilleux et provoque un effort surhumain... Le prédicateur reparait le lendemain dans sa chaire. »

Le marquis d'Ourches avait réuni un dossier effrayant de toutes les histoires d'inhumations hâtives et, dans sa terreur d'une mort posthume, peu certain de s'en garantir lui-même, il avait voulu en garantir les autres et, dans ce but, avait légué à l'Académie de médecine une somme de 25,000 fr. à diviser en deux parts: l'une de 20,000 fr. pour l'auteur qui découvrirait « un moyen simple et vulgaire de reconnaître, d'une manière certaine, les signes de la mort réelle, moyen qui pourra être mis en pratique par de pauvres villageois sans instruction; » l'autre de 5,000 fr. « pour la découverte d'un moyen de reconnaître, d'une manière certaine et indubitable, les signes de la mort réelle, exigeant l'intervention d'un homme de l'art. » Les mémoires adressés à l'Académie ont été au nombre de 102. Elle a distribué le prix de 5,000 fr. entre cinq concurrents; mais elle n'a pas cru devoir attribuer le prix de 20,000 francs, et cette somme a été rendue à la succession du marquis d'Ourches, selon les prescriptions du testateur.

M. Bouchut, l'un des lauréats du concours, autour d'un traité des *Signes de la*

mort, dont il publie en ce moment la seconde édition, a recueilli soixante-dix-huit observations de mort apparentes. Dans la plupart des cas, la mort apparente a été reconnue avant l'inhumation, soit par un médecin, soit par une personne étrangère à la médecine; mais dans quelques cas l'inhumation était accomplie et l'on peut supposer que plus d'une tombe a gardé son secret parce qu'on ne l'a pas interrogée.

Il faut savoir cependant que les histoires les plus répandues sont loin d'être authentiques. M. Henri Roger a fort égayé le public nombreux qui assistait, mardi dernier, à la séance solennelle de l'Académie de médecine, par la discussion spirituelle de l'authenticité des inhumations précipitées dont le récit nous est parvenu. Il a fait justice de toutes les histoires apocryphes qui ont été exploitées par les romanciers et les dramaturges de tous les pays et montré combien est restreint le nombre de celles auxquelles on peut ajouter foi, malgré l'état peu avancé de la science, à des époques éloignées de nous, où l'on ne possédait pas nos moyens actuels de contrôle.

Hâtons-nous de dire que ces moyens sont suffisants; la mort apparente ne peut plus aujourd'hui tromper un médecin attentif; les signes de la mort ont une exactitude rigoureuse, surtout envisagés dans leur ensemble, et peuvent, pour la plupart, être constatés et appréciés par tout le monde.

Ne peut-on pas, cependant, prendre quelques précautions pour prévenir les inhumations précipitées, dans le cas où le médecin n'aurait pas constaté le décès, ou dans celui, qu'il faut prévoir, où son instruction ne serait pas suffisante?

De toutes les mesures proposées, la création de maisons mortuaires, comme il en existe à Weimar, Nuremberg, Munich et autres villes d'Allemagne, est celle qui inspire le plus de confiance. Il n'y a pas lieu de s'arrêter, en effet, à l'idée d'adapter des sonneries électriques ou non électriques aux cercueils. Un candidat au prix d'Ourches propose un cercueil à bascule; un autre imagine d'adapter une trompette à la bouche du défunt. Le plus pratique de ces moyens est encore celui qu'a imaginé M. Hentz (de Liège): il propose d'adapter à la planche supérieure du cercueil un tube de fer de 2 mètres 50, que traverse une corde attachée d'une part à l'une des mains du mort, de l'autre à une cloche protégée contre le vent et la pluie par un chapiteau de bois.

La difficulté est d'avoir un gardien vigilant à portée de la sonnette, qui peut être agitée d'ailleurs par un mouvement du cadavre ou par la seule cessation de la rigidité des membres, plusieurs heures après la mort. Par contre, le mort apparent peut n'avoir pas la force de se mouvoir et la sonnette resterait silencieuse. Enfin l'exhumation serait-elle assez rapide avec les moyens dont le gardien dispose?

Les maisons mortuaires n'ont pas cet inconvénient. Les corps sont déposés tout habillés, la face tournée vers le jour et découverte, dans une grande salle vitrée, bien éclairée la nuit. Ils sont visités souvent par des gardiens ou même par des parents, et on leur attache aux mains le cordon d'une sonnette placée dans la chambre du veilleur.

Dans la maison mortuaire de Mayence, le garde, chirurgien de 3^e classe, n'a eu, en quarante-cinq ans, qu'une seule alerte de résurrection; encore le sujet était-il bien réellement mort: c'était un vieillard dont les mains étaient tombées le long du corps, par suite de l'affaissement du ventre. Cependant, l'installation de semblables maisons mortuaires dans les villes populeuses permettrait de prolonger au-delà de vingt-quatre heures le délai d'inhumation, ce qui n'est pas possible dans les conditions d'espace restreint où vivent beaucoup de familles.

L'Académie se borne à réclamer la constatation médicale des décès dont sont privées 25,000 communes en France, et surtout l'assurance de l'aptitude nécessaire pour les constater chez les médecins ou officiers de santé, qui seraient soumis, à cet effet, à une épreuve spéciale avant la délivrance du diplôme. La constatation des décès, dit M. Dervergie, ne supporte pas de médiocrité; elle veut toujours la science des signes de la mort. (Liberté.)

Faits divers.

La ville de Vaucluse se prépare à célébrer

dignement le 500^e anniversaire de la mort de Pétrarque.

Il est question de l'inauguration d'un buste de Pétrarque, qui serait érigé sur la colonne de Vaucluse.

Cette colonne, inaugurée en 1804 par l'Athénée de Vaucluse, en commémoration du 500^e anniversaire de la naissance du grand poète, recevrait donc, par une heureuse pensée, son couronnement, le jour du 500^e anniversaire de sa mort.

Par une coïncidence singulière, Pétrarque mourut deux jours seulement avant l'accomplissement de sa soixante-dixième année.

Les deux anniversaires de sa mort et de sa naissance sont donc on ne peut plus voisins, et il est question de profiter de cet heureux rapprochement pour célébrer une double fête: la première toute littéraire, à Vaucluse, les 18 et 19 juillet; la seconde, artistique, à Avignon, le 20 juillet.

**

De l'influence des événements politiques sur la raison humaine:

En 1852, Paris fournissait 3,482 aliénés.

En 1874, leur nombre s'élève à 6,523, sans compter ceux qui ne sont pas renfermés et que l'on rencontre chaque jour sur son chemin.

Par suite, même accroissement dans la dépense. De 1,425,000 fr., elle a été portée à 3,900,000 fr.

Aussi, M. Ferdinand Duval, qui tient les cordons de la bourse, n'a-t-il nulle envie de chanter:

Plus on est de fous plus on rit!

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 25 mai, midi, à l'Agence Havas:

« On dément formellement la nouvelle donnée ce matin par un journal de dissidences qui se seraient manifestées dès la première réunion du nouveau ministère, au sujet du caractère à donner à l'organisation des pouvoirs du maréchal. Cette question n'a pas même été abordée dans la réunion de samedi, et un accord complet règne entre tous les ministres.

« On dément aussi les assertions du *Gaulois* sur l'attitude du maréchal pendant la crise ministérielle. Le maréchal n'a aucunement parlé de donner sa démission et il n'a jamais été question d'un seul instant des prétendues mesures énergiques dont on lui a prêté la pensée. »

ELECTIONS DE LA NIÈVRE.

Résultats connus.
MM. de-Bourgoing (élu), 37,600 voix.
Gudin, 32,154
Pazzis, 4,527

Rome, 24 mai.

Le Pape, à la suite d'un rhume, a été saisi d'une fièvre que les médecins s'accordent à regarder comme ayant un caractère périodique. Toutefois, hier, le Pape n'a pas voulu garder le lit.

Les réceptions du Vatican sont suspendues.

Rome, 25 mai.

L'indisposition du Pape continue. Le Pape a refusé d'appeler d'autres médecins pour une consultation. Toutefois il s'est levé hier pendant quelques heures.

Le conseil des ministres s'est prolongé hier soir jusqu'à une heure avancée. L'ordre du jour de la Chambre des députés indique la discussion du budget.

Pour les articles non signés: P. GODRE.

Publications de mariage.

Victor Roger, tonnelier, et Marie-Hermance Marchand, couturière, tous deux de Saumur.

Pierre Gabillard, peintre en voiture, et Louise Viau, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis-Jacques Buard, charron, et Yvonne-Marie-Joséphine Brajeul, domestique, tous deux de Saumur.

Charles King, jardinier, de Vivy, et Marie-Louise Chauveau, domestique, de Saumur.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 67^e fascicule, NAT à NOI, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans rais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFRET, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

PLUS DE DENTS GATÉES

Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste **GOULARD** Recommandé par les sommités médicales. Prix: 3 francs. Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

SAISON THERMALE

Aulus (Ariège)
Eaux laxatives, diurétiques, dépuratives. Maladies des organes génito-urinaires, goutte, gravelle, de l'estomac, des intestins, constipation, diarrhée chronique, vices du sang. — Eau transportable. — Chemin de fer du Midi; station de Saint-Girons. — Un des plus beaux sites des Pyrénées.
Pougues-les-Eaux, Source St-Léger (Nièvre). La plus apéritive et la plus reconstituante de toutes les Eaux minérales. Souveraine contre les maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, goutte, diabète, albuminurie, affections des femmes, chlorose, anémie, maladies générales du sang. — Etablissement thermal et hydrothérapique, ouvert du 15 mai au 1^{er} octobre. — En vente dans toutes les pharmacies; se délier des substitutions. — Station de Pougues-les-Eaux; ligne du Bourbonnais.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers: 5 heures 45 minutes du matin. 11 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur: 5 heures 40 minutes du matin. 10 — 45 — — — du soir. 5 — 20 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MAI 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 90	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	807 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	215	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	423 75	6	25
5 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit Mobilier	315	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	407 50	5	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	515	7	50	Société autrichienne, j. janv.	715	»	»
Emprunt 1872	94 20	»	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	95 20	»	»	Est, jouissance nov.	493 75	2	50	Orléans	287	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	218	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	848 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	282	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	612 50	»	»	Est	277 50	»	»
— 1865, 4 %	460	»	»	Nord, jouissance juillet.	1055	6	25	Nord	288 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	293	»	»	Orléans, jouissance octobre.	815	»	»	Ouest	279	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	270	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	»	Midi	284 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3890	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	257 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	163 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	696 25	»	1	Vendée	246 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	435	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	275	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 4 mai 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — — (s'arrête à Angers) omnibus. 9 — 01 — — — omnibus. 1 — 33 — — — soir, omnibus. 4 — 12 — — — express. 7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte. 8 — 20 — — — omnibus. 9 — 50 — — — express. 12 — 38 — — — soir, omnibus. 4 — 44 — — — omnibus. 10 — 28 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48 s.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Trente hectares 99 ares de bois-taillis, situés commune de Denezé, aux lieux dits la Grande-Pièce, la Coudraie, la Coulée-de-l'Écorché et la Gaulière.

La coupe de la moitié de ces bois est âgée d'environ quinze ans; le surplus est âgé de cinq à six ans.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Paul TAUREAU. (233)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, MAISON, rue du Temple, n° 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.

S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON NEUVE

Située au bourg de Saint-Lambert-des-Lévées,

Occupée par M^{me} veuve Dron.

Cette maison comprend: deux caves, dix chambres et greniers.

JARDIN, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire, et, pour voir la maison, à M^{me} veuve DRON-FRUCHAULT, qui l'habite. (219)

PORTION DE MAISON

A LOUER Pour la St-Jean 1874,

Deux chambres au premier et cabinet, deux au second étage, cave et grenier, rue Royale, 25.

S'adresser à M. Roux. (234)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès du sieur Victor Dron, marchand au bourg de Saint-Lambert-des-Lévées.

Le dimanche 31 mai 1874, à midi, il sera procédé, à la requête de M^{me} veuve Dron, en son domicile, au bourg de Saint-Lambert, par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques du mobilier et des marchandises dépendant de la communauté de biens d'entre les époux Dron.

ON VENDRA:

Meubles, literie, linge, ustensiles de ménage, marchandises de rouennerie, mercerie et épicerie.

Paiement comptant, plus 5 0/0.

Administration des Domaines.

VENTE D'HERBE SUR PIED

Le samedi 30 mai 1874, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente de foins sur pied existant dans les prairies de l'École de cavalerie de Saumur, située à droite de la route de Saint-Florent, sur une superficie de un hectare cinquante-deux ares environ.

Prix payable comptant, plus cinq pour cent.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine, ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M^{me} LELIÈVRE, à Distré. (171)

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean.

S'adresser à la Retraite. (213)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un **TILBURY** à quatre roues, en très-bon état, et un **BON CHEVAL** de douze ans. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

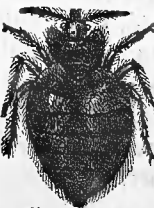
est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.



JE GARANTIS La destruction complète des Puce et Punaises, sans toucher à aucun meuble. J'envoie l'ingrédient franco, avec notice, contre 1 fr. 25 c en timbres. S'adresser à M. J.-B. MORY négociant, à Tourcoing (Nord). Même adresse. Envoi la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 46 centimes le litre, Liqueurs, etc. Economie garantie de 50 à 80 % sur prix d'achat.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le vendredi 29 mai 1874, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Sprecher, liquoriste, à Saumur, quai de Limoges, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. Sprecher fils et M. Kalb, tuteur des mineurs Sprecher.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, traversins, rideaux, linge, effets, canapé, chaises et fauteuils, table et chaises de salle à manger, armoire, commodes, glaces, pendules, flambeaux, tableaux, statuettes, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Pour cause de cessation de commerce.

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le mercredi 3 juin 1874, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans les magasins de M. BRTHÉLOT-MIGNAN, rue de la Chouetterie, à Saumur.

Il sera vendu:

2,000 cages de toutes grandeurs, 900 barils et quantité de fûts, grands et petits, cercles en fer, 75 douzaines de chaussettes vernies et ordinaires, 60 douzaines de soufflets, seaux en bois, cercles en fer, planches en chêne et autres bois, merrain, fil de fer de tous numéros, galvanisé et ordinaire, feuillard, grilles de moulins, une petite forge, un très-bon camion, quantité d'autres objets et marchandises.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

STEAMERS RÉGULIERS

Entre NANTES et LONDRES

Le LOUVAIN

Capitaine ANNIS.

Nantes — G. Douillard et R. Régnault, directeurs; Th. Denis, courtier.

Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

MALADIES

des voies urinaires et des organes générateurs chez l'homme et chez la femme. — Rétrécissement. — Impuissance. — Affections secrètes et contagieuses, etc. Traitement spécial du D^r GÉORGY-DUVIVIER, 7, boul. Sebastopol, Paris, de 1 à 4 h., et par corresp. — Envoi f^o p. poste des médicaments.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le